

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021**

Date de convocation : 22/04/2021  
Date d'affichage : 22/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf avril, à 18 H 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Olivier CHEVEE, Gérard CHAUVEL, Alain PICHER, Michel GERVAIS (pouvoir de Fabrice LEVASSEUR), Yves BLIN, Estelle PIAU, Julie COURTEMANCHE, Michel HAEMMERER, Sabine RENVOIZÉ

Absents : néant

Excusés : Martine CASSÉ, Fabrice LEVASSEUR (pouvoir à Michel GERVAIS)

Secrétaire : Estelle PIAU

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n°2021-09 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

**Délibération n°32 : REPLACEMENT D'UNE BOBINE AVEC DISJONCTEUR – SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une bobine avec disjoncteur doit être changée à la salle polyvalente conformément au rapport de la SOCOTEC dans le cadre des vérifications périodiques.

En conséquence, Monsieur le Maire précise qu'il a accepté le devis de l'entreprise Thierry GUERIN d'un montant de 753 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- PREND ACTE du devis de l'entreprise Thierry GUERIN d'un montant de 753 € HT relatif au changement d'une bobine avec disjoncteur à la salle polyvalente conformément au rapport de la SOCOTEC dans le cadre des vérifications périodiques.
- INSCRIT cette dépense en section d'investissement programme 122.

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**DEVIS SIGNALISATION**

Monsieur le Maire présente le devis de la société SIGNAUX GIROD relatif à la fourniture de panneaux de signalisation. Après avoir étudié ce devis et après réflexion, le conseil municipal sollicite une actualisation de ce devis avec de la fourniture supplémentaire et en demandant un geste commercial.

**Délibération n°33 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

Section d'investissement – Dépenses

Opération 106 – aménagement voirie – article 2315	- 3445 €
Opération 109 – équipement mairie – article 2183	+ 140 €
Opération 9536 – matériel informatique – article 2183	+ 1400 €
Opération 122 – travaux bâtiment salle polyvalente – article 21318	+ 905 €
Opération 9378 – travaux de bâtiment école – article 21312	+ 1000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Opération 106 – aménagement voirie – article 2315	- 3445 €
Opération 109 – équipement mairie – article 2183	+ 140 €
Opération 9536 – matériel informatique – article 2183	+ 1400 €
Opération 122 – travaux bâtiment salle polyvalente – article 21318	+ 905 €
Opération 9378 – travaux de bâtiment école – article 21312	+ 1000 €

14 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

**ELECTIONS**

Préparation des bureaux des votes des 20 et 27 juin 2021.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Prochaine réunion : 20 mai à 18h30
- Cérémonie du 8 mai : en comité restreint, 1 porte-drapeau, rassemblement à 11h15 en mairie, dépôt de gerbes au monument aux morts.
- Projet éolien : complément d'étude pour 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021
- Arrêt de car : validation nouvel abribus à l'école ; solliciter la région des Pays de la Loire pour une subvention dans le cadre de l'achat d'un nouvel abribus au lotissement (projet à l'étude)
- Programme national des ponts : questionnaire complété en ligne, un bureau d'études viendra sur site
- Plomberie à l'école : devis en cours (robinets, faïence, lavabos)
- Recyclage des masques : prendre contact avec l'association Qui nettoie si ce n'est toi ?
- Eclairage public : extinction à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021

Fin de séance : 20h15